

AU CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVENT le compte administratif du Maire pour l'exercice 1998 présentant un excédent global de : 1 208 718,50 F sur lesquels seront repris les restes à réaliser en dépenses pour : 5 160 800 F (engagé non mandatés), ainsi que les restes à réaliser en recettes pour : 4 204 500 F, soit présentant un excédent net, de : 252 418,50 F.

PROCÈDENT ainsi au sujet de l'affectation du résultat de l'exercice : **3 033 787,91 F.**

- Exécution du virement à la section d'investissement : **1 825 069,41 F.**
- Affectation à l'excédent reporté : **1 208 718,50 F.**

ENTENDENT les résultats financiers à la journée complémentaire :

- Excédent global : 1 208 718,50 F après restes en cours excédent net : 252 418,50 F.

ARRÊTENT le programme des différentes interventions en 1999 concernant voirie-réseaux-distributions pour 1 300 000 F. D'ores et déjà, en un premier temps, un dossier

de demande de subvention DGE pour l'aménagement des rues de la Nagère, des Blés d'Or, sera expédié en Préfecture sous l'égide des services de l'équipement. Madame le Maire est chargée du lacement de l'appel d'offres vers le 15 juin prochain.

ARRÊTENT le programme entretien-rénovation des bâtiments écoles-éclairage public pour 800 000 F. Dossiers en cours.

ARRÊTENT le programme acquisitions diverses 99 : camion, informatique, bornes, tri sélectif, achat terrain, etc, pour 530 000 F. Dossier en cours.

PROCÈDENT au vote du taux des taxes pour l'exercice 1999 :

- Taxe d'habitation : 7,48 %
- Taxe foncier bâti : 14,52 %
- Taxe foncier non bâti : 15,06 %
- Taxe professionnelle : 7,76 %

PROCÈDENT au budget primitif 1999 en équilibre des 2 sections pour un montant de 14 152 000 F.

LES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ



Pour le Maire d'une commune, la présentation des vœux de la municipalité est toujours un exercice un peu délicat. Une sorte d'équilibre à la corde raide où chaque mot, chaque phrase doit être mesuré, calculé, pesé.

Il faut d'abord saluer les invités, remercier les présents, présenter les excuses des absents, sans oublier personne évidemment, sous peine de se faire des ennemis ! Certaines personnes sont très susceptibles !

Il faut ensuite faire le bilan de l'année passée. Si possible en se rappelant les prévisions annoncées l'année précédente, en évitant de noyer l'assistance avec un flot de chiffres très vite ennuyeux mais en donnant quand même suffisamment de détails pour que l'action de la municipalité puisse être évaluée à sa juste valeur.

Il faut enfin, et c'est encore beaucoup plus délicat, faire des prévisions, en évitant bien entendu les promesses faciles, qui risqueraient d'être mal perçues par la population.

Pas si facile que cela de présenter les vœux d'une municipalité !

Madame Rota, Maire de la commune, y est parfaitement arrivée, salle des mariages de l'Hôtel de Ville le samedi 16 janvier.

Entourée des membres du conseil municipal, elle a solennellement et clairement exposé aux élus, responsables des associations, administrations, représentants des autorités religieuses, civiles et militaires, aux enseignants, aux adminis-

trés, l'action de son conseil municipal pour l'année écoulée et son prolongement pour celle qui commence.

Un budget de rigueur pour préparer l'avenir :

"98, une année bien remplie qui a vu les programmes prévus s'accomplir, sans dépassement du budget. Ce qui signifie de la rigueur dans la gestion.

99 verra l'effort de développement de la commune se poursuivre. L'année a commencé par un premier pas en faveur de l'environnement avec la mise en place de la collecte sélective. Une étape importante pour limiter dans l'avenir la hausse du coût de l'enlèvement des ordures ménagères.

Les travaux d'aménagement des écoles vont se poursuivre ainsi que de gros travaux de restauration de voirie. La réflexion sur l'aménagement de la traversée de Saint-Parres va se poursuivre. Enfin, et c'est peut-être la meilleure nouvelle, la feuille des impôts locaux ne sera pas surchargée".



CENTRE DE LOISIRS ET ACTIVITÉS D'ÉTÉ

Les centres de loisirs sans hébergement et l'opération "activités d'été pour les jeunes" seront reconduits du 1^{er} au 30 juillet 1999.

Le centre de loisirs Petite Enfance, ouvert aux petits de 3 à 6 ans, se déroulera dans les locaux de l'école maternelle sous la direction de Geneviève Giroux.

Le centre de loisirs Primaire, ouvert aux enfants de 6 à 12 ans, se déroulera très probablement dans les locaux de l'école Brossolette sous la direction de Marie-France Hyardin.

Les activités d'été pour les jeunes de 13 à 17 ans auront lieu à la salle des Fêtes. L'encadrement sera assuré par une équipe d'animateurs.

La commission municipale "jeunesse et sports" a retenu le principe de semaines à thèmes pour ces différentes organisations : nature, sport, culture, etc.

Les inscriptions seront prises à la semaine.

Les fiches d'inscriptions seront à retirer au secrétariat de la Mairie entre le 1^{er} et le 30 avril 1999.